



SPGP

Société Privée de Gestion de Patrimoine

Document d'Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Sélection High Yield 2015 Part P – FR001119858

Cet OPCVM est géré par la SPGP

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de la part P du fonds « Sélection High Yield 2015 », de classification « diversifié », est de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à 6,40% en sélectionnant et détenant jusqu'à l'échéance du 1^{er} décembre 2015 un portefeuille constitué d'obligations de sociétés privées, à la fois classiques et convertibles, exclusivement libellées en euros.

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.

Les investissements du fonds sont exclusivement libellés en euros et sont principalement constitués d'obligations classiques (majoritairement à taux fixe et accessoirement à taux variable) et convertibles de sociétés privées. L'univers d'investissement est principalement la zone Europe à 90% minimum, et le reste du monde (y compris pays émergents) mais sur des obligations toujours libellées en euro à hauteur de 10% maximum.

La politique d'investissement du fonds consiste principalement à détenir un portefeuille d'obligations jusqu'à l'échéance du 1^{er} décembre 2015 sur des titres présentant un rendement attractif compte tenu de la qualité de la signature de l'émetteur. Les maturités ou dates de remboursements anticipés au gré des porteurs (put) des obligations détenues ne dépasseront pas la date d'échéance du fonds (déc. 2015).

Le gérant procédera, en cas de besoin, à des arbitrages par exemple en cas d'opérations sur titres, de dégradation ou d'amélioration (prise de profit) du crédit d'un émetteur, etc.

La sélection des obligations dépend principalement de l'analyse de la qualité de la signature de l'émetteur de l'obligation en s'appuyant sur l'étude précise de sa solvabilité.

Le portefeuille sera constitué d'environ 35 obligations et le poids de chaque émetteur ne dépassera pas 4% de l'actif net.

Les obligations lors de l'achat n'auront pas de limite basse de notation. Les titres spéculatifs et non notés peuvent représenter chacun jusqu'à 100% des investissements.

L'exposition de l'OPCVM au risque action (delta) au travers exclusivement des obligations convertibles est de 20% maximum.

Le temps de la constitution du portefeuille et à l'approche de l'échéance du fonds (durée de 6 mois maximum) le gérant s'autorise à acheter des titres de créances négociables de notation supérieure à « BBB- » selon la notation STANDARD & POORS ou son équivalent pour les autres agences de notation. Au lancement du fonds, le 1^{er} décembre 2011, les investissements se feront progressivement et la composition sera alors proche du portefeuille cible tel que mentionné dans la note détaillée.

Une fois l'échéance du 1^{er} décembre 2015 atteinte, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation après agrément de l'AMF. Les investisseurs en seront informés par notification envoyée au plus tard le 1^{er} septembre 2015.

Les dérivés peuvent être utilisés dans un but de couverture du risque de taux.

Le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM monétaires et obligataires.

Le fonds capitalise ses revenus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant l'échéance du 1^{er} décembre 2015.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur simple demande parvenant chaque mardi de bourse ouvré avant 16h.

Les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du 2^{ème} jour ouvré (jeudi) suivant la centralisation des demandes et le règlement a lieu le 5^{ème} jour ouvré suivant.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'exposition majoritairement aux obligations « spéculatives » explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie (niveau 5 de l'indicateur).

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse (1) du tableau ci-dessus ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte dans l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de crédit : Il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est accru du fait des investissements en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante.

Risque de liquidité : Le fonds investit dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Les frais et commissions couvrent les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant et après investissement

Frais d'entrée		1% TTC* max.
Frais de sortie	de la création au 30 nov. 2012	0,75% TTC max
	du 1 ^{er} déc. 2012 au 30 nov 2013	0,50% TTC max
	du 1 ^{er} déc. 2013 au 30 nov 2014	0,25% TTC max
	du 1 ^{er} déc. 2014 au 30 nov. 2015	0% TTC max

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi et à la sortie avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués. L'investisseur peut contacter son conseiller ou son distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais d'entrée.

Frais prélevés par l'OPCVM annuellement

Frais courants	1,4% TTC*
----------------	-----------

En absence de données historiques, les frais courants sont estimés pour le premier exercice. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance sous réserve du « High Water Mark »**	20% TTC* de la performance annuelle de la part P au-delà de 6,4%
---	--

*TTC si TVA due

**Principe du « High Water Mark » : Cf. note détaillée.

Pour de plus amples informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus (pages 8 et 9) qui est disponible auprès de SPGP ainsi que sur le site internet www.spgp.fr

Performances passés

- Il n'existe pas de données historiques afin de fournir aux investisseurs une indication utile de la performance passée.
- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.
- Les performances sont libellées en EURO et s'entendent coupons réinvestis pour le fonds « Sélection High Yield 2015 »
- Le fonds est créé le 01/12/2011.

Informations pratiques

Nom du dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM : copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document périodique ultérieur, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de SPGP - 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - ainsi que sur le site internet www.spgp.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de SPGP (Tél : +33 1 56 59 63 63) ou sur le site Internet: www.spgp.fr et les sites internet d'informations financières.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de SPGP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.spgp.fr

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
SPGP est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/03/2012.